

## Législation - Code du travail

Le nouveau **code du travail** est entré en vigueur le 1er septembre 2006.

Le code du travail (actualisé dans le futur) est disponible sous le lien indiqué en bas de la page.

Une **liste** renseignant sur la nouvelle numérotation des articles par rapport aux anciennes lois vous est mise à disposition. Elle peut être téléchargée en bas de la page. Le contenu de cette liste est donné à titre indicatif. Il comporte des informations qui ne sont pas forcément complètes, exhaustives, exactes ou à jour. En cas de divergences entre les données reprises sur cette liste et les documents originaux, les documents originaux tels qu'ils ont été publiés font foi.

### ▀ Liens

[Code du travail](#)

Sous-rubriques

[Droit du travail](#)

[Détachement de travailleurs](#)

[Sécurité - Santé](#)